



Mairie de Delouze-Rosières

Bulletin d'information municipale

N° 21

Mai
2016

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 -Mail : commune-de-delouzerosieres@orange.fr

Blog - <http://delouzerosieres.canalblog.com/>

Aire de jeux :



Les travaux d'aménagement sont terminés. M. Luporsi a fait un très bon travail et nous allons enfin pouvoir utiliser cette plate-forme.

A ce propos, certaines personnes font circuler une rumeur dans la commune : La plate-forme de Grimontal (aire de jeux) aurait été réalisée « sans que ça coûte un sou à la commune ». Ces personnes devraient dire « ça n'a pas coûté un sou à la société chargée d'implanter les éoliennes... »

Sachez que ça a coûté 10000€, à la commune, somme déduite des indemnités compensatoires données à la commune pour l'implantation du parc éolien. Cette opération a surtout profité à la société responsable des éoliennes qui a bénéficié d'un lieu de proximité pour ses excédents de terre et de cailloux (pas de transport) et qui en plus, a gagné 10000€. Pour ceux que ça intéresse, nous avons tous les documents en mairie.

Travaux dans la commune : La société CEMA TP a entrepris les travaux de réfection du chemin menant au grand bois. Les excédents de terre sont mis sur l'ancien dépôt d'ordures, qui à terme, sera une plate-forme dédiée au stockage de bois pour les habitants de la



commune n'ayant pas suffisamment de place autour de leur maison. Didier a procédé



au défrichage et déboisement de cet endroit.

Le chemin menant au bois est impraticable pour l'instant, cet inconvénient est la contrepartie de la réfection en profondeur de ce chemin.

Très réactifs, nos chasseurs qui, du jour au lendemain et à la demande de la mairie ont déplacé 12



stères de bois stockés sur la nouvelle emprise de la croisée des chemins devant la Renardière (loge de chasse). Un grand merci à l'ACCA.

Tarif de la redevance des ordures ménagères : Le conseil communautaire réuni le 29 mars a décidé que



la tarification en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015 resterait applicable pour 2016. Autrement dit : pas d'augmentation. Soit, par personne (gratuit au-delà de 5) : 88.20€ ou 118.20€ pour une résidence secondaire ou un gîte.

Préparation de la Randornoise : La randonnée bien connue prendra son départ à Delouze le 28 août. Pour préparer cette manifestation, le conseil municipal et l'association

Delrose se sont réunis le 22 avril afin de cerner toutes les difficultés et prendre les



décisions qui s'imposent. Cette réunion s'est déroulée dans une entente cordiale.

Le 1er mai, verre de l'amitié : A l'occasion de la fête patronale de Delouze, la municipalité offre le traditionnel verre de l'amitié. Des gâteaux ont été confectionnés



par habitants des villages. Merci à eux.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), élaboré par la Codecom, est à votre disposition en mairie.

Bruits de tondeuse et autres moteurs :

Avec les beaux jours, arrivent les bruits de tondeuses et débroussailleuses... Nous vous rappelons les horaires autorisés par la préfecture :



- du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 14 à 19h.
- les samedis, de 9 à 12h et de 14 à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

Merci de respecter ces horaires.

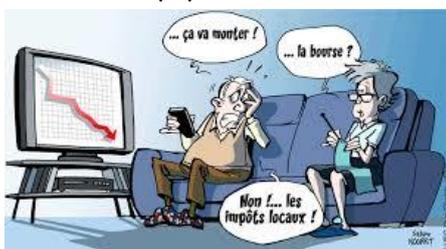
Assainissement :

La société Safège procède en ce moment à l'enquête publique. L'objectif de cette enquête est d'estimer les travaux à réaliser en cas d'assainissement collectif ou d'assainissement individuel. Le type d'assainissement sera choisi en fonction des résultats de ce questionnement et du montant des subventions dont nous pourrions bénéficier.

Un appel d'offre a été lancé pour recruter un bureau d'études chargé de faire les relevés topographiques dans nos 2 villages. La société Mangin a été retenue compte-tenu de ses prix et la qualité de ses prestations.

Un peu d'histoire : A la fin du XVI^e siècle, Delouze faisait partie du diocèse de Toul. Un dénombrement du 11 janvier 1706 donne un exposé des tailles et redevances que les habitants payaient annuellement à leurs seigneurs. (Impôts locaux de l'époque).

« Qu'il leur est dû, pour chacun des hommes et femmes du village, aux termes de Pâques, une géline.



« Que tous ceux qui ont bêtes trayantes doivent chacun, au jour de Pâques, douze deniers barrois. Pour chaque vache, six

deniers, pour un poulain, une génisse, une brebis, mouton, porc, chèvre, qui ont un an passé, chaque bête un denier. Que ceux qui ont charrues doivent trois fois l'an la corvée de leur charrue.

Qu'à la St-Rémy, les habitants doivent chacun par ménage une poule. Etc »

Cet extrait est issu de la monographie de la commune de Delouze par M. Gérard, instituteur, document manuscrit de 1888. Ce document est consultable en mairie.

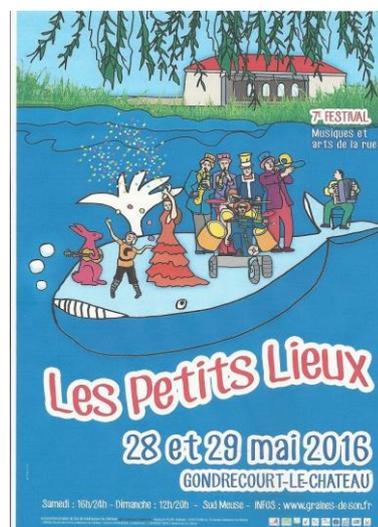
8 mai : Afin de commémorer la victoire des forces alliées sur le nazisme, une gerbe a été déposée devant la plaque dédiée aux morts de la commune. La même gerbe a été déposée à Rosières devant le monument aux morts.



Les petits lieux approchent :

tout le programme est sur le site de graines de son : www.graines-de-son.fr

Rappelons que la manifestation est gratuite.



Rappel : La bibliothèque des services est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez donc vous en servir pour des échanges de services

Les travaux réalisés par notre employé communal :

Nous entendons ici et là des critiques injustifiées à propos de Didier. Vous devez savoir que le conseil municipal, les adjoints et M le maire sont entièrement satisfaits du travail fourni par Didier Rouvet. Il effectue toutes les tâches que nous lui confions et avec beaucoup de responsabilité. Il va souvent au-delà de ce que nous lui demandons. Il est employé 20 h par semaine et n'hésite pas à rester pour terminer son travail. De plus, quand il n'a pas l'outillage qui lui permet de travailler dans de bonnes conditions, il n'hésite pas à utiliser son propre outillage. Alors, nous vous demandons de respecter son travail et d'éviter les critiques injustifiées. Merci.